

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil Communautaire du jeudi 19 février 2026

Convocation

Date : 06/02/2026

Affichée et mise en ligne

Le : 06/02/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 DU BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 19 février, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis à la Salle Polyvalente du Centre de Rencontre de l'Obélisque - 4 ter, Avenue de Creil - 60300 Senlis, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARÉCHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le vendredi 6 février 2026, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération n°
29-CC190226

Nombre de Membres :

- En exercice : 44
- Présents : 25
- Pouvoirs : 11
- Votants : 36
- Absents : 8

Président de séance : Monsieur Guillaume MARÉCHAL
Secrétaire de séance : Madame Pascale LOISELEUR

Siégeaient au Conseil Communautaire :

Résultats :

- Pour : 36
- Contre : 0
- Abstention : 0

Monsieur ACCIAI Maxime	Madame LUDMANN Véronique
Monsieur BATTAGLIA Alain	Monsieur MARÉCHAL Guillaume
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MÉLIQUE Jacky
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MIFSUD Florence
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Monsieur CURTIL Benoit	Madame PALIN-SAINTE-AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GAUDION Philippe	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Madame SIBILLE Elisabeth
Monsieur GEOFFROY Rémi	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUÉDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane
Monsieur LAPIE Dominique	
Madame LOISELEUR Pascale	
Madame LOZANO Michelle	

Liste des délibérations
Affichée et mise en
ligne le : 20/02/2026

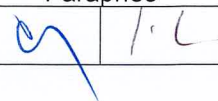
Délibération mise en
ligne sur le site internet
de la CCSSO le :

04 MAR. 2026

Ont donné pouvoir :

Madame BENOIST Magalie à Madame REYNAL Sophie
Monsieur de la BÉDOYERE Jean-Marc à Madame TONDELLIER Viviane
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile à Monsieur LAPIE Dominique
Madame GLASTRA Delphine Madame SIBILLE Elisabeth
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle à Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur LEFEVRE Sylvain à Madame MIFSUD Florence
Monsieur LESAGE William à Monsieur CHARRIER Philippe
Madame MARTIN Emilie à Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur NOCTON Laurent à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame PRUVOST-BITAR Véronique à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur REIGNAULT Patrice à Monsieur GAUDUBOIS Patrick

Paraphes



**Ne siégeaient pas au Conseil Communautaire mais était représenté
par son suppléant :**

Néant

Étaient absents

Madame BALOSSIER Françoise
Monsieur BOULANGER Damien
Monsieur DIEDRICH Wilfried
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame JAUNET Christel
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 25 présents et 11 pouvoirs.
Il constate que celui-ci est atteint et procède donc à l'examen de la question.

EXPOSÉ DES MOTIFS

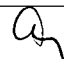
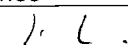
(Annexes jointes)

Madame Pascale LOISELEUR informe l'assemblée délibérante que,

Le budget principal est voté sous la nomenclature M57, en application de l'article 106 III de la loi n°2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe).

La maquette budgétaire présente, les grands équilibres pour chaque section avec les opérations budgétaires retenues pour cet exercice, et prend en compte tous les besoins pour assurer les compétences dans de bonnes conditions.

Les projets de la collectivité par section et par pôle sont détaillés ci-dessous (en k€) :

Paraphes	
	

En k€	BP 2025	BP 2026	évol*
Recettes réelles de fonctionnement	19 414	19 414	0,0%
- 013 Atténuations de charges	20	3	-85%
- 70 produits des services et du domaine	434	689	59%
- 731 fiscalité locale	9 272	9 496	2%
- 73 Autres fiscalité	4 763	4 825	1%
- 74 Dotations	4 889	4 372	-11%
- 75 Autres produits de gestion courante	36	30	-15%
Dépenses réelles de fonctionnement	16 788	17 719	5,5%
- 014 Atténuations de produits	8 964	8 760	-2%
- 011 charges à caractère général	3 678	4 355	18%
- 012 charges de personnel	2 042	2 451	20%
- 65 autres charges de gestion courante	1 985	2 075	5%
- 66 frais financiers	97	71	-27%
- 67 frais exceptionnels	20	5	-75%
- 68 dotations aux provisions	1	2	60%
Épargne brute	2 626	1 695	
en % recettes réelles de fonc. nettes	25,1%	15,9%	
dotations aux amortissements (6811)	1 198	1 089	-9%
reprises de subventions au résultat (777)	38	39	3%
résultat de fonctionnement / virement	1 465	645	-56,0%
Remboursement de la dette	286	288	1%
Épargne nette	2 340	1 407	-39,9%



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET L'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉ

Le chapitre des charges à caractère général (011) :

Ce chapitre est en forte progression de +677 K€ par rapport à l'exercice précédent, soit +18,3%. La collecte, le traitement des déchets ménagers et la mise à disposition de bennes représentent un total 2 006 000 € (soit +4,6% par rapport à 2025, soit +89 k€). Il ne s'agit pas de la principale source d'augmentation contrairement à 2025.

Les principales sources d'augmentation sont plutôt les suivantes :

- Frais liés au futur déménagement du siège de la CCSSO (+100 k€ de maintenance exceptionnelle liée à l'installation + 50 k€ de loyer supplémentaire et +60 k€ de charges locatives supplémentaires) ;
- +90 k€ de prestation d'entretien de l'aire de grand passage ;
- +90 k€ d'entretien et réparations sur le ZAE ;
- +60 k€ d'études et de recherches sur le PCAET ;

Paraphes	
	

Le chapitre des charges de personnel (012) :

Le chapitre du personnel est également en augmentation par rapport au budget 2025 de 20% (+409 k€), car les inscriptions budgétaires 2026, prennent en compte sur une année pleine les collaborateurs arrivés courant 2025 notamment pour la compétence eau et assainissement (+225 k€ refacturés aux budget annexes), ainsi que la nouvelle augmentation des cotisations CNRACL.

Le chapitre des atténuations de produits (014) :

Ce chapitre diminue de 2% (-204 k€) afin de s'adapter à un DILICO 2026 qui sera identique à 2025 (-193 k€ soit nettement moins que les -364 k€ prévus initialement au BP 2025). Les attributions de compensations seront stables à 7 743 058 €, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunal Communal est estimé à 425 000 € et le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources est maintenu à 382 000 €. Enfin 17 000 € sont prévus pour la restitution de recettes fiscales qui ont été perçues à tort.

A noter, 12 k€ de nouvelle taxe sur les infrastructures de longue distance, instaurée en 2025 et touché par la CC en 2025 (comme tous les EPCI) est reversée en quasi-intégralité aux communes en 2026 (pour 11,7 k€).

Le chapitre des autres charges de gestion courante (65) :

Ce chapitre enregistre une hausse de 4,5%, principalement en raison des augmentations de cotisations à de nouveaux partenaires (fonds territorial Initiatives Oise notamment) ainsi que les contributions diverses au titre du PCAE (plan climat air énergie). Alors que les contributions au titre du traitement des OM baissent légèrement (963 k€ vs 1059 k€ en 2025), et que les contributions GEMAPI sont stables (187 k€).

Les chapitres de charges financières, charges exceptionnelles et dotations (66-67-68) :

En l'absence de nouveau recours à l'endettement, les intérêts de la dette poursuivent leurs baisses (-20 k€). Les charges exceptionnelles et dotations sont provisionnées au plus près des immobilisations réalisées en 2025.

Le chapitre des produits des services (70) :

Ces produits sont en forte hausse (+255 k€, soit + 59%) du fait des refacturations des agents eau et assainissement auprès des deux nouveaux budgets annexes (+225 k€).

Les chapitres des impôts et recettes fiscales (73 et 731) :

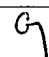
Ces produits sont anticipés à 14,302 M€, soit +285 k€ par rapport à 2025 (+2%). De manière prudente les taxes foncières, d'habitation et CFE (5,51 M€) ainsi que la TEOM (3,191 M€) sont anticipées en hausse de +0,83% par rapport au réalisé 2025, soit la seule revalorisation forfaitaire des bases. La TASCOM est celle réalisée en 2025 (244 k€). Les IFR sont ceux de 2025 avec une inflation de 1% pratiquée, soit 160 k€.

La TVA remplaçant la taxe d'habitation sur les résidences principales et la CVAE est estimée stable par rapport à 2025 (soit 4,76 M€) du fait d'une nouvelle contreperformance de la TVA nationale par rapport au rythme attendu (+1,7%).

Une nouvelle recette de 56 k€ est attendue. Il s'agit du remboursement d'un tiers du DILICO 2025 prélevé ($1/3 \times 193 \text{ k€} = 56 \text{ k€}$). La même somme devrait être touchée en 2027 et 2028.

Le chapitre des dotations et subventions (74) :

Ce poste de recette baisse de 518 k€, soit -11% par rapport à 2025.

Paraphes	
	/r C -

- Réduction de 19,3% de la compensation pour réduction des bases de foncier bâti et CFE industrielles de 50% en 2021 : - 220 k€
- Baisse de 5% de la dotation de compensation (part la plus importante de la DGF) : soit -100 k€.
- Baisse de 13% du FDTP : -2 k€.

Le chapitre des autres produits de gestion courante (75) :

Le Syndicat Mixte du Département de l'Oise et l'entreprise CITEO verse à notre collectivité des contributions pour la mise en recyclage des verres et pour la communication réalisée sur l'importance du recyclage des déchets. Ces recettes sont inscrites à hauteur de 30 000 €.

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, le chapitre 023 verse l'excédent de recettes à la section d'investissement, limitant ainsi l'emprunt sur la section d'investissement. Les amortissements des biens et subventions au chapitre 042 participent également à cet équilibre.

L'épargne brute et l'épargne nette budgétaire dégagées :

Le solde de la section de fonctionnement avant les écritures d'amortissement est de 1 695 k€, soit une baisse de 35% par rapport à 2025 (-931 k€). Cette baisse provient d'un effet de ciseau entre des recettes de fonctionnement qui stagnent (+0%) et des dépenses de fonctionnement qui montent en puissance (+5,5%).

Il s'agit d'un niveau d'épargne brute budgétaire qui reste cependant très au-dessus des seuils d'alerte (15,9% des recettes réelles de fonctionnement nettes), toujours supérieur aux dotations nettes aux amortissements à couvrir (1 051 k€) et surtout bien au-dessus du **remboursement en capital de la dette** toujours très bas (288 k€).

Il en résulte une **épargne nette budgétaire** (épargne brute budgétaire – remboursement du capital de la dette) de 1 407 k€, soit un niveau élevé.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En k€	BP 2025	BP 2026	évol*
Recettes réelles d'investissement	9 741	12 329	26,6%
- 10222 FCTVA	503	-	-100%
- 13 Subventions reçues	1 310	1 396	7%
- 23 Annulations	40		-100%
- Restes à réaliser n-1	135	37	-72%
- 16 Emprunt nouveau d'équilibre	7 754	10 895	41%
Dépenses réelles d'investissement hors emprunt	12 081	13 736	13,7%
- Opération 19 Piscine interco	349	2925	738%
- Opération 25 Réhabilitation ordener	179	143	-20%
- Opération 29 Terrains familiaux	113	100	-11%
- Opération 30 Eclairage ZAE	30	0	-100%
- Opération 31 Voies cyclables	2 210	3 033	37%
- Opération 32 Office de tourisme	320	0	-100%
- Opération 33 MAM	1 080	0	-100%
- Opération 34 Liaison ferroviaire	78	117	51%
- 20 Immobilisations incoporelles	723	1 379	91%
- 204 fonds de concours	1 906	858	-55%
- 21 Immobilisations coporelles	523,2	2 197	320%
- 23 Immobilisations en cours	2 200	223	-90%
- 27 Avances	10	25	150%
- 45411 compte de tiers	40		-100%
- Restes à réaliser n-1	2 320	2 736	18%
solde	0	(0)	

Paraphes

Les dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt :

Elles augmenteraient de 13,7% de BP à BP, soit +1,65 M€ (y compris les restes à réaliser n-1).
Dans le détail :

- La première source d'augmentation est la première tranche de subventions d'investissement versées au futur délégataire du centre aquatique du fait du début des travaux (+2,5 M€ prévus) ;
- La deuxième source d'augmentation provient des dépenses prévues sur l'opérations des voies cyclables/voies vertes (+823 k€)
- À l'inverse les opérations en fin d'achèvement comme la MAM expliquent 1 M€ de baisse, de même que les fonds de concours qui baissent également de plus d'1 M€. Et, ce, malgré la prolongation en 2026 des enveloppes non engagées des fonds de concours aux communes, pour un montant de 652 938,66 €.
- Les autres dépenses d'investissements hors opérations sont en légère baisse :
- Les restes à réaliser 2025 sont en augmentation de 416 k€ par rapport aux restes à réaliser 2024, notamment du fait des engagements restant sur la MAM.

Les AP/CP :

Les montants des AP ne sont pas modifiés depuis la délibération de décembre 2025. L'ensemble des AP votées depuis leur création totalise un montant de **28 452 130 €, avec 6 programmes correspondants à 6 opérations.**

Il n'est pas proposé de réviser les AP dans le cadre du budget primitif. Les montants globaux étant considérés comme suffisant.

Les CP des différentes années devront être actualisés dans une nouvelle délibération après le renouvellement du conseil communautaire dans le cadre d'une DM, une fois qu'il y aura une plus grande visibilité sur les projets. Et ce, conformément au règlement budgétaire et financier de la CC.

Les recettes d'investissement :

Hors emprunt, elles baisseraient sensiblement du fait de la non-perception en 2026 du FCTVA en raison de l'année blanche décrétée dans le PLF 2026. Désormais, la CC, comme les autres EPCI, qui touchait son FCTVA de manière contemporaine aux dépenses afférentes, le touchera avec un décalage d'un an. Soit une variation de -503 k€ par rapport à ce qui était prévu en 2025.

Les subventions d'investissement prévues sur les projets seraient assez proches de l'an dernier (1 396 k€ vs 1 310 k€).

Le besoin d'emprunt théorique d'équilibre serait de 10 895 k€, soit +41% par rapport à 2025 et + 3,14 M€. Cette augmentation est logique car elle résulte à la fois d'une épargne brute budgétaire en baisse de 931 k€, d'une absence de FCTVA (-500 k€) et d'une progression des dépenses d'investissement de +1,66 M€.

Il est toutefois à noter que, dans la pratique, la CC n'aura pas besoin d'emprunter cette somme car le compte administratif 2025 devrait matérialiser un résultat global autour de 15 M€. Résultat qui sera reporté et affecté lors du budget supplémentaire, ce qui viendra annuler le besoin d'emprunt théorique au budget primitif.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Paraphes	

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Vu le Règlement Intérieur de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu l'instruction comptable M57 ;

Vu que le budget n'est valablement adopté qu'à la majorité absolue des suffrages exprimés et que si les conditions de quorum sont respectées conformément à l'article L.2121-17 du CGCT ;

Vu la délibération n°03-CC200126 du 20 janvier 2026 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026

Considérant le projet de budget principal établi pour l'exercice 2026 ;

DÉCIDENT A L'UNANIMITÉ

ARTICLE 1 : D'APPROUVER les inscriptions budgétaires suivantes tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	3 678 453,00	0,00	4 355 170,00	4 355 170,00	4 355 170,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 041 817,00	0,00	2 450 845,00	2 450 845,00	2 450 845,00
014	Atténuations de produits	8 964 058,00	0,00	8 760 103,15	8 760 103,15	8 760 103,15
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 984 940,00	0,00	2 075 160,00	2 075 160,00	2 075 160,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'étés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 669 068,00	0,00	17 641 078,15	17 641 078,15	17 641 078,15
66	Charges financières	97 300,00	0,00	71 000,00	71 000,00	71 000,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		1 585,00	1 585,00	1 585,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 787 368,00	0,00	17 718 663,15	17 718 663,15	17 718 663,15

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 465 663,85		645 075,85	645 075,85	645 075,85
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	1 198 353,15		1 089 077,00	1 089 077,00	1 089 077,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 664 017,00		1 734 152,85	1 734 152,85	1 734 152,85

TOTAL	19 451 385,00	0,00	19 452 816,00	19 452 816,00	19 452 816,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------


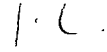
+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	19 452 816,00
--	----------------------

Paraphes

	
---	---



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	20 400,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	433 800,00	0,00	688 909,00	688 909,00	688 909,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	4 763 000,00	0,00	4 824 642,00	4 824 642,00	4 824 642,00
731	Fiscalité locale	9 272 228,00	0,00	9 496 011,00	9 496 011,00	9 496 011,00
74	Dotations et participations (3)	4 889 131,00	0,00	4 371 462,00	4 371 462,00	4 371 462,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	35 500,00	0,00	30 200,00	30 200,00	30 200,00
Total des recettes de gestion courante		19 413 859,00	0,00	19 414 224,00	19 414 224,00	19 414 224,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		19 413 859,00	0,00	19 414 224,00	19 414 224,00	19 414 224,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	37 526,00		38 592,00	38 592,00	38 592,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		37 526,00		38 592,00	38 592,00	38 592,00

TOTAL	19 451 385,00	0,00	19 452 816,00	19 452 816,00	19 452 816,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				
				0,00

=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				
				19 452 816,00

Paraphes	
g	r.l.

ARTICLE 2 : D'APPROUVER les inscriptions budgétaires suivantes tant en dépenses qu'en recettes d'investissement :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 604 450,70	388 976,49	2 037 000,00	2 037 000,00	2 425 976,49
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	1 983 972,98	1 730 078,28	3 775 360,00	3 775 360,00	5 505 438,28
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	702 339,89	2 863,92	2 339 742,66	2 339 742,66	2 342 606,58
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 420 060,00	614 218,92	2 823 000,00	2 823 000,00	3 437 218,92
Total des dépenses d'équipement		9 710 823,57	2 736 137,61	10 975 102,66	10 975 102,66	13 711 240,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	288 000,00	0,00	288 000,00	288 000,00	288 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	10 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
Total des dépenses financières		296 000,00	0,00	313 000,00	313 000,00	313 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		10 046 823,57	2 736 137,61	11 288 102,66	11 288 102,66	14 024 240,27

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	37 526,00		38 592,00	38 592,00	38 592,00
041	Opérations patrimoniales (7)	204 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		241 526,00		38 592,00	38 592,00	38 592,00

TOTAL	10 288 349,57	2 736 137,61	11 326 694,66	11 326 694,66	14 062 832,27
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	----------------------	----------------------

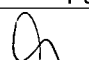
+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
--	--	--	--	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					14 062 832,27
---	--	--	--	--	----------------------

Paraphes

	/ L.
---	------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 309 848,55	37 259,84	1 396 089,27	1 396 089,27	1 433 349,11
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	7 753 850,22	0,00	10 895 330,31	10 895 330,31	10 895 330,31
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	2 317,90	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		9 066 016,67	37 259,84	12 291 419,58	12 291 419,58	12 328 679,42
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		9 606 016,67	37 259,84	12 291 419,58	12 291 419,58	12 328 679,42

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 465 663,85		645 075,85	645 075,85	645 075,85
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	1 198 353,15		1 089 077,00	1 089 077,00	1 089 077,00
041	Opérations patrimoniales (10)	204 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 868 017,00		1 734 152,85	1 734 152,85	1 734 152,85

TOTAL	12 474 033,67	37 259,84	14 025 572,43	14 025 572,43	14 062 832,27
--------------	----------------------	------------------	----------------------	----------------------	----------------------

+


R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	14 062 832,27
---	----------------------

ARTICLE 3 : D'AUTORISER le Président à procéder à des virements de crédits entre chapitres au sein de chacune des sections (à l'exclusion du chapitre 012 relatif aux charges de personnel), et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Paraphes	
	J-L.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

En Sous-Préfecture le :

04 MAR. 2026

De la publication sur le site internet de la CCSSO :

04 MAR. 2026

Fait à Senlis, le

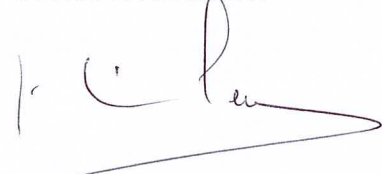
04 MAR. 2026

Guillaume MARÉCHAL



*Président de la Communauté
de Communes Senlis Sud Oise*

Pascale LOISELEUR



Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01 dans un délai de deux (2) mois à compter de date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le Tribunal Administratif peut être également saisi via l'application informatique télérécurse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr